

Une économie pour vivre autrement en Ile-de-France

Les entreprises et les associations de l'économie sociale et solidaire ont comme point commun de ne pas faire de la recherche du profit leur but premier. Ce secteur constitue un axe de plus en plus important de la politique régionale de développement économique.

Economie sociale, économie solidaire. De quoi parle-t-on ?

– **L'économie sociale** est née au XIX^e siècle de la volonté de guider la production des biens et des services à partir des besoins de tous et non de l'intérêt de quelques-uns. Il s'agissait également d'appliquer aux activités économiques les principes démocratiques, comme celui d'« une personne = une voix », lors des assemblées générales d'actionnaires. Face aux dégâts engendrés par le capitalisme et la révolution industrielle au XIX^e siècle, des réformateurs sociaux et des penseurs utopistes cherchent d'autres solutions que la nationalisation des moyens de production. Ils inventent alors une façon collective de produire des biens et des services en créant les coopératives, les mutuelles, puis les associations. L'expression « économie sociale » désigne désormais communément l'ensemble de ces structures, qui sont particulièrement actives dans la protection sociale complémentaire, l'assurance, les banques, l'action sociale, l'éducation populaire, le sport, la culture, l'agriculture...

– **L'économie solidaire** apparaît quant à elle dans les années 70, dans un contexte de chômage de masse, de montée des exclusions et de recherche d'un nouveau mode de développement. Des activités économiques alternatives voient alors le jour. C'est ainsi qu'apparaissent et se développent notamment le commerce équitable, l'agriculture biologique et les circuits courts du producteur au consommateur, les systèmes d'échange locaux (SEL), les structures de l'insertion par l'activité économique...

– **On parle aujourd'hui d'économie sociale et solidaire** pour faire référence aux entreprises et aux associations dont la finalité est davantage tournée vers la plus-value sociale ou environnementale que vers la recherche du gain financier. Cette utilité sociale, difficilement évaluable, est au cœur du projet économique des organisations de l'économie sociale et solidaire.

Lorsqu'une entreprise d'insertion remet sur pied une personne en difficulté et la réinsère dans le monde du travail, elle lui apporte un mieux-être, à elle comme à son entourage, et permet à la collectivité d'économiser des allocations chômage ou des minima sociaux. Lorsqu'un agriculteur bio diffuse moins de pesticides dans la nature, il contribue à un meilleur environnement pour tous. Il a donc une utilité sociale, même si celle-ci ne se traduit pas, pour lui, par un revenu supplémentaire.

L'économie sociale et solidaire se définit par le respect de quelques principes directeurs, dont :

- **la gestion démocratique** : les décisions stratégiques se prennent en assemblée générale selon le principe « une personne = une voix ». Chaque membre a le même poids, quel que soit son apport en capital (pour une coopérative) ou en temps (pour une association) ;
- **l'utilité collective ou l'utilité sociale du projet** : une structure de l'économie sociale est nécessairement au service d'un projet collectif, et non d'un projet conduit par une seule personne dans son intérêt propre. Ce collectif peut être défini par un territoire : les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic, voir page 89), par exemple, sont généralement des outils de développement local.

Un emploi sur dix en Ile-de-France

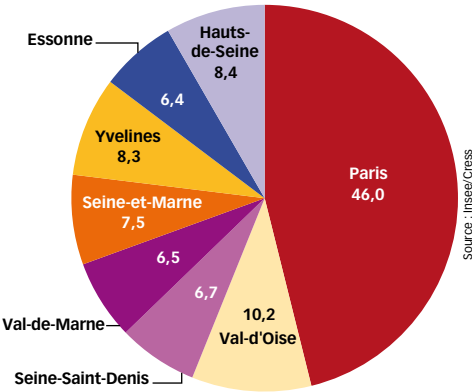
L'économie sociale et solidaire pèse en Ile-de-France un emploi sur dix, ce qui place la région un peu en dessous de la moyenne nationale (près de 11 %). 600 000 personnes travaillent dans plus de 23 000 entreprises ou associations, auxquelles s'ajoutent 48 000 associations qui n'ont pas de salariés.

On dénombrait, en 2000, près de 65 000 associations, 2 400 coopératives, et plus de 800 mutuelles de santé et d'assurances. Les associations se trouvent, pour près de la moitié d'entre elles, dans les secteurs du sport, de la culture, du social et de l'éducation. La moitié des coopératives sont des agences des réseaux bancaires (voir page 61). 55 % des mutuelles se situent dans le champ de la santé, les autres dans celui de l'assurance.

Près d'une entreprise ou association de l'économie sociale et solidaire sur deux est située à Paris (voir graphique ci-contre), soit une concentration dans la capitale légèrement plus forte que pour le reste de l'économie.

Dans l'ensemble, les structures de l'économie sociale et solidaire ont une politique salariale beaucoup moins inégalitaire que le reste des entreprises : alors qu'en bas de l'échelle, les salaires sont équivalents à ceux que l'on trouve dans le secteur privé classique, au niveau de l'encadrement, ils sont inférieurs d'environ 10 %, ce qui traduit une échelle des salaires plus res-

Répartition par département des emplois de l'économie sociale et solidaire



serrée. Ces chiffres, qui constituent les données les plus récentes, sont issus d'une étude publiée en 2004 par l'Insee Ile-de-France en lien avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress).

En complément de ces données régionales, certaines collectivités locales ont réalisé des études pour mieux connaître la réalité de l'économie sociale et solidaire sur leur territoire. Ces études peuvent être téléchargées sur le site Internet de l'Atelier (www.atelier-idf.org).

Il peut aussi représenter un groupe social : les mutuelles et les banques coopératives se sont ainsi créées pour répondre aux besoins spécifiques des artisans, des commerçants, des instituteurs, etc. Il peut également s'agir d'un collectif de travail : les salariés des sociétés coopératives de production (Scop, voir page 85) s'unissent pour valoriser ensemble le fruit de leur travail. Ou encore des associations se constituent pour promouvoir un projet, etc. ;

– **la mixité des ressources** : les ressources de ce secteur sont soit privées (coopératives et mutuelles), soit mixtes (associations). Les organismes de l'économie sociale et solidaire sont indépendants des pouvoirs publics, mais ils peuvent être reconnus comme interlocuteurs privilégiés dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général (emploi, santé, développement local, citoyenneté, solidarité Nord-Sud, etc.) et avoir droit en conséquence à des subventions, des aides spécifiques à l'emploi ou des avantages fiscaux ;

– **la non-lucrativité individuelle** : ce principe n'interdit pas de faire des profits, mais il en empêche l'appropriation individuelle – par des actionnaires, par exemple. Cette règle est absolue dans les associations, où aucun dividende ne peut être versé aux adhérents. Elle est relative dans les coopératives, où les salariés peuvent recevoir individuellement jusqu'à la moitié du bénéfice réalisé.

« Une économie alternative et concrète »

Le conseil régional finance les projets et les réseaux de l'économie sociale et solidaire à hauteur de près de 14 millions d'euros par an.

Pourquoi le conseil régional soutient-il l'économie sociale et solidaire ?

Jean-Paul Huchon : Tout d'abord, c'est un secteur où les besoins sont immenses. Aide à la personne, commerce équitable, garde d'enfants, amélioration du logement, gestion des déchets, contrôle de la pollution sont autant de filières économiques que nous devons soutenir. Ensuite, c'est un secteur à fort potentiel, qui crée des emplois et de la richesse pour l'Ile-de-France. Enfin, il est important de montrer que la valeur humaine peut aussi primer sur la valeur capital.

La région Ile-de-France croit en l'efficacité de l'économie sociale et solidaire. Nous voulons que ce secteur se développe et soit encore mieux connu du grand public ainsi que des porteurs de projets. C'est pourquoi je suis très fier que la région soit partenaire de ce guide pratique. Le lecteur y trouvera notamment tous les outils mis en place ces dernières années, comme le fonds d'investissement pour financer de nouveaux projets de « start-up solidaires » [voir page 99]. Avec la création récente de l'Atelier-Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire, la région réaffirme que ce secteur est une voie de développement économique à part entière, à la fois alternative et concrète.



Jean-Paul Huchon,
président
du conseil
régional
d'Ile-de-France.



Francine Bavay,
vice-présidente
du conseil
régional
d'Ile-de-France
en charge
de l'économie
sociale
et solidaire.

Les entreprises traditionnelles ne répondent-elles pas aussi aux besoins que vous évoquez ?

J.-P. H. : La maîtrise de l'économie sociale par ses salariés ou ses membres n'empêche pas l'efficacité économique. Les entreprises sociales et solidaires sont des entreprises commerciales à part entière. Mais qui se distinguent par plus d'attention au long terme, plus de considération pour le développement équitable, plus d'intérêt pour les questions liées à l'environnement... A l'heure où les exigences de rentabilité à court terme des actionnaires malmènent durement les solidarités, il est heureux de savoir qu'un secteur économique démontre que la pérennité des activités économiques doit être durablement protégée. Une autre forme d'économie est donc possible.

Quelle est la place de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de la politique de développement économique du conseil régional d'Ile-de-France ?

Francine Bavay : En 2008, nous consacrerons 13,7 millions d'euros à l'économie sociale et solidaire, soit plus du double de l'engagement pris en 2004, au début de la mandature. Cela représente 14 % du budget de la région consacré au développement économique, alors que ce secteur pèse environ 10 % des emplois. Il y a donc bien un engagement fort de la région pour produire en concertation avec les acteurs du secteur une dynamique de création d'entreprises sociales et solidaires.

Quelles sont les perspectives de créations d'emplois dans l'économie sociale et solidaire ?

F. B. : Notre objectif est qu'à terme, 15 % de l'emploi en Ile-de-France relève de l'économie sociale et solidaire. Ce développement se fera sans doute dans des filières identifiées comme prioritaires par le conseil régional et les réseaux d'entreprises du secteur, à savoir les services aux personnes et à l'environnement, le commerce équitable, le tourisme solidaire, l'éducation populaire, le logement et l'énergie. Nous sommes également très attentifs à ce que les femmes prennent toute leur place dans la création de ces nouvelles activités.

Quels sont les outils et dispositifs que vous utilisez pour promouvoir cette économie ?

F. B. : Nous voulons développer à la fois l'offre et la demande. Développer l'offre passe notamment par un effort particulier en matière de formation initiale et continue, comme la région le fait déjà dans le domaine sanitaire et social. Cela passe aussi par des conventions avec les différents réseaux qui structurent l'économie sociale et solidaire, comme l'union régionale des entreprises d'insertion, l'association France active ou encore l'union régionale des Scop. Avec cette dernière, nous avons une convention qui prévoit la transformation en coopératives de 40 entreprises par an. Nous aidons ces réseaux pour qu'ils créent la situation de confiance permettant aux entrepreneurs de se lancer et de faire perdurer leurs entreprises. Pour

développer la demande, nous soutenons des manifestations qui permettent de présenter cette économie au grand public, telles que le Marais solidaire, dans le 3^e arrondissement de Paris, ou le salon international du commerce équitable, Equitexpo, qui s'est déroulé à l'Ile-Saint-Denis (93).

Propos recueillis par Pascal Canfin

« L'Atelier est un trait d'union »

Créé en 2007, l'Atelier, ou « Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire », est un élément de la politique de soutien à l'économie sociale et solidaire.

A quoi sert le Centre de ressources sur l'économie sociale et solidaire que vous présidez ?

L'Atelier est un outil pivot de la dynamique de développement de cette économie en Ile-de-France. C'est, en quelque sorte, un trait d'union. Entre les réseaux, d'une part, car ils ne se parlent pas encore suffisamment pour organiser leur offre d'accompagnement et de financement de manière optimale, et, d'autre part, entre les créateurs d'entreprise et les réseaux. L'Atelier assure une mission de premier accueil de tous les porteurs de projets qui veulent créer une activité dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Après un premier échange, nous dirigeons la personne vers le réseau spécialisé en fonction de la nature de son projet.

De plus, l'Atelier fournit des services aux réseaux et aux structures en organisant des rencontres et en gérant la première base de données commune à toute l'économie sociale et solidaire régionale.

On parle de plus en plus de commerce équitable, d'entrepreneurs sociaux, de services à la personne..., et pourtant, la part de ces acteurs dans l'ensemble de l'économie ne progresse pas. Comment l'expliquez-vous ?

L'économie sociale et solidaire ne suscite pas encore l'enthousiasme. Elle manque encore de force de conviction, de capacité d'entraînement. C'est une des missions de l'Atelier que de générer un sentiment d'appartenance ancré dans l'action et l'innovation, et pas seulement fondé sur les valeurs. Cette économie peut se développer sur des filières qui répondent à de nouveaux besoins économiques comme les éco-activités (économies d'énergie, traitement des déchets...). Tout est à créer dans ce domaine, l'économie sociale et solidaire peut y jouer un rôle majeur. Encore faut-il trouver les porteurs de projets combattifs et compétents, mais aussi que toutes les composantes de cette économie avancent ensemble, et que les politiques publiques suivent.

L'Atelier / Séa / Couffroy



Jean-Marc Brûlé,

président de l'Atelier et de la commission du développement économique du conseil régional d'Ile-de-France.

Le conseil régional a-t-il encore des marges de progression dans son soutien à l'économie sociale et solidaire ?

Le conseil régional a structuré une politique ambitieuse sous l'impulsion de Francine Bavay. Par exemple, 65 % du budget de l'Atelier provient de fonds du conseil régional. Mais l'action de la région peut encore progresser. Notamment en ce qui concerne l'accès à ses marchés publics : les entreprises de l'économie sociale et solidaire en sont encore trop souvent exclues parce que la région n'utilise pas assez les clauses disponibles dans les appels d'offre (voir page 74).

Le fait que les associations reçoivent un soutien public ne constitue-t-il pas une distorsion de concurrence à l'égard du secteur privé classique ?

La distorsion de concurrence existe, mais en faveur de l'économie de marché traditionnelle. Les entreprises classiques comptent sur la collectivité pour payer la facture sociale de leur rentabilité financière et les dégâts environnementaux de leur activité. A l'inverse, les structures de l'économie sociale et solidaire intègrent ces coûts dans leur fonctionnement. Ainsi, les entreprises d'insertion s'occupent des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, celles qui ont justement été rejetées par les entreprises classiques. Les régies de quartier travaillent avec les personnes qui habitent souvent les quartiers dits « urbains et populaires », dont les entreprises ne s'occupent pas. Investir dans l'économie sociale et solidaire est une bonne opération financière pour la collectivité, car parallèlement à la production de richesses économiques, elle produit du lien social et évite ainsi des dépenses de réparation.

Propos recueillis par P. C.

L'Atelier, le Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire

Vous avez un projet pour entreprendre autrement ? L'Atelier vous accueille, dans le 10^e arrondissement de Paris, pour vous orienter et simplifier vos démarches, mettre à votre disposition de la documentation et vous proposer des débats et des ateliers pratiques. Véritable fabrique à projets initiée par le conseil régional d'Ile-de-France, l'Atelier réunit l'ensemble des acteurs impliqués dans l'économie sociale et solidaire (réseaux, collectivités territoriales, entreprises et associations) et multiplie les actions pour faire connaître le secteur, développer les partenariats, les activités et l'emploi. Ses missions : accompagner les porteurs de projets, appuyer le développement des structures existantes, sensibiliser les Franciliens, soutenir les

collectivités territoriales et développer les liens avec la recherche.

Afin d'être au plus près de vos besoins et de vous permettre de pratiquer vos valeurs au quotidien, cet espace est ouvert à des horaires adaptés, y compris le jeudi soir et le samedi en journée. L'Atelier est également présent dans chaque département de la région Ile-de-France à travers ses membres et lors des événements qu'il organise.

Contact : L'Atelier-Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire, 8-10 impasse Boutron, 75010 Paris, tél. : 01 40 38 40 38, site : www.atelier-idf.org, courriel : contact@atelier-idf.org